

Je soussigné(e) ..... (Prénom **NOM**)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

**Premium Europe 2021**  
**Code ISIN FR0014003050**

**Annexe complémentaire de présentation du support**

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.*

**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT**

**1. PRESENTATION SUCCINCTE**

<b>Dénomination</b>	PREMIUM EUROPE 2021
<b>Emetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V.
<b>Garant</b>	BNP Paribas S.A.
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Code ISIN</b>	FR0014003050
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	30 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	<p>L'indice S&amp;P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR est composé d'un panier de 50 actions. L'univers de départ est composé de 350 entreprises européennes. Les 50 capitalisations boursières flottantes les plus importantes de la zone euro sont retenues afin de déterminer la composition de l'Indice.</p> <p>L'Indice équi pondère ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % de son poids global à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.</p> <p>L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice, a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique</p>
<b>Prix d'émission</b>	100% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 28/05/2021 au 15/07/2021
<b>Date d'émission</b>	28/05/2021
<b>Date de constatation initiale</b>	21/07/2021

<b>Dates de constatation trimestrielle</b>	Le 21 des mois de janvier, avril, juillet et octobre, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 21 juillet 2022 au 21 avril 2031.
<b>Dates de remboursement automatique anticipé éventuelles</b>	Le 4 des mois de février, mai, août et novembre, ou si ce jour n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 4 août 2022 au 6 mai 2021, sauf pour les dates suivantes : 8 mai 2023 ; 7 mai 2024 ; 7 mai 2025 ; 6 mai 2026 ; 5 mai 2027 ; 8 mai 2028 ; 8 mai 2029 ; 8 mai 2030 et 6 mai 2031.
<b>Date de constatation finale</b>	21/07/2031
<b>Date d'échéance</b>	04/08/2031
<b>Lieu de cotation</b>	Bourse de Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsecured Notes », daté du 2 juin 2020 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 20-231, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 28 mai 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary ») dont une copie pourra être obtenue sur simple demande auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.  La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> et sur <a href="http://www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014003050">www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0014003050</a> .

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance PREMIUM EUROPE 2021 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date d'échéance fixée au 4 août 2031.

À la date de constatation initiale, soit le 21 juillet 2021, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme niveau d'origine.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Des trimestres 4 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, dès que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> alors à la date de remboursement anticipé<sup>(1)</sup> :

**L'intégralité du capital initial**

+

**Un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**

(Taux de Rendement Annuel Brut maximum compris entre 4,81 %<sup>(3)</sup> et 5,77 %<sup>(3)</sup> selon le trimestre du remboursement<sup>(2)</sup>)

Sinon, le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et le produit continue jusqu'à la prochaine date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 21 juillet 2031), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on compare le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son niveau de clôture observé à la date de constatation initiale (le 21 juillet 2021) :

**Cas favorable** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 04/08/2031 :

**L'intégralité du capital initial**  
+  
**Un gain de 1,5% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**  
(Taux de Rendement Annuel Brut de 4,79%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son niveau initial mais supérieur ou égal à 50% de ce même niveau, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 04/08/2031 :

**L'intégralité du capital initial**  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut Nul)

**Cas défavorable** : Sinon, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 50% de son niveau initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup> le 04/08/2031 :

**Le capital<sup>(3)</sup> diminué de la baisse de l'indice**  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice  
(Taux de Rendement Annuel Brut inférieur à -6,67%)

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(3) Une sortie anticipée (hors remboursement automatique anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds sous-jacent Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR), des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

### **Principaux facteurs de risque**

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :**

**Risque de perte de capital** : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

**Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

**Risques liés à la réalisation d'événements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le distributeur, sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

## AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture de l'indice.

## DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement PREMIUM EUROPE 2021 - Code ISIN FR0014003050 , que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de PREMIUM EUROPE 2021 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Des trimestres 4 à 39, si, à chaque date de constatation trimestrielle, dès lors que le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
PREMIUM EUROPE 2021 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice S&P Euro 50 Equal Weight 50 Point Decrement Index (EUR) TR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes bruts réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes bruts distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice ainsi que la probabilité de remboursement automatique en seront pénalisées (respectivement améliorées) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).